édéclarées.
ent être téle
ulaire doiv
de ce form
Les données
imprimée. Le
ous forme
ion fiscale s
l'administrat
rmulaire à
resser ce fo
Ne pas adr
IMPORTANT:
_

Exercise course   0.012019   et obs   3112019   Regime ampliation d'Appendix Debetation automatique pour l'estudiat d'averable du proupe   Regime del ranual	Formulaire (art. 223 du Code G		IMPÔT SUR L	ES SOCIÉ	TÉS			N° 2065 2020
Sipholin pour le régime optionne de la casa el-contre    Suphonin pour le régime optionne de la casacité :   Adresse du siège social :	Exercice ouvert le 01012	et clos le	31122019			Régime simplifié d	d'imposition	
Sportion pour la régime optioned de toatation au comage, art. 200-0 B (entreprises de transport maritime), occher la case   Addresse du siège social :	<u> </u>		•			Régime réel	normal	
Activities processes (and a few processes of a societies of the societies	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1 000 0 5 / 1					
Designation de la societé : Adresse du sings social :  Adresse du sings social :  Adresse du sings social :  Adresse du sings social :  Adresse du sings social :  Adresse du sings social :  Ancienne adresse en cas de changement :  Ancienne adresse en cas de changement :  77 Avenus de la DMOI Lederc  97 Avenus de la DMOI Lederc  98 ACTIVITE  Activité e sercées   Achat, échanges ou compensation de loute immobilisation   Si vous avez changé d'activité, cochez la case    C   RECAPITUATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (II ridiale de la delarie control de la société mère :  Brandic imposable à 15%   Sinite    Brandic imposable à 15%   Designation    Brandic imposable à 15%   Designation    PV à long turme imposables à 15%   Designation    PV à long turme imposables à 15%   Autres PV imposables    PV à long turme imposables à 15%   Autres PV imposables    PV à long turme imposables à 15%   Autres PV imposables    PV à long turme imposables à 15%   Autres PV imposables    PV à long turme imposables à 15%   Autres PV imposables    PV à long turme imposables à 15%   Autres PV imposables    PV à long turme imposables à 15%   Autres PV imposables    PV à long turme imposables à 15%   Autres PV imposables    PV à long turme imposables à 15%    Autres de condentation notamiment entreprises nouvelles ou implicatées en zones d'entreprises ou zones franches  PV à long turme imposables à 15%    Autres d'entreprise nouvelle, aut 44 surdice control de la délerce    Autres d'entreprise nouvelle, aut 44 surdice control de la delerce    Autres d'entreprise nouvelle, aut 44 surdice control de la delerce    Autres d'entreprise nouvelle, aut 44 surdice control de la delerce    Autres d'entreprise nouvelle, aut 44 surdice    Brandic nouvelle, aut 44 surdice    Brandic nouvelle, aut 44			irt. 209-0 B (entrep	orises de tr	ansport mar	ritime), cocner la ca	ise	
97 Averua de la Division Ludere 2910 ANTONY    SIRET   39383645 1000071   Antrease du principal établissement :						Adresse du siè	ge social :	
SIRET	AEC - ACHAT ECHANGE COMPENS						•	
Adresse du principal établissement :  Ancienne adresse en cas de changement :  Privanue de la Division Luciere  REGIME FISCAL DES GROUPES  Les entreprises placées sous le règime des groupes de sociétée doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)  Date d'arthrée dans le groupe de la société déclarante  Pour les sociétés fitales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° didentification de la société mère :    SIRET								
9.7 Avenue de la Division Lacleire 29169 ANTONY  REGIME FISCAL DES GROUPES  Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)  Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  Pour les sociétés filiales, désignation, activase du leu d'imposition et n° d'identification de la société mère :  SIRET    SIRET								
REGIME RISCAL DES GROUPES  Les entreprises placées aous le régime des groupes de sociéée doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 229 à à U du COI)  Date d'entrée dans le groupe de la sociéée déclaration  Pour les sociétés filiales, désignation, actiesse du lieu d'imposition et n° d'deriffication de la sociéée mère :  SIRET    SIRET   SI   SI   SI   SI   SI   SI   SI   S	•	icipal etablissement :			Ancı	enne adresse en ca	as de changement :	
Les entreprises places sous le règime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 à 8 d' du CGI)  Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du leu d'imposition et n° d'identification de la société mère :    SIRET								
Date of writted dans le groupe de la société déclarante	REGIME FISCAL DES GROUPE	:S						
SIRET			doivent déposer ce	ette déclara	tion en deux	exemplaires (art 22	3 A à U du CGI)	
SIRET	<u> </u>							
Record   R	Pour les sociétés filiales, désignation	n, adresse du lieu d'impos	sition et n° d'identific	cation de la	société mère	9:		
Record   R								
Record   R								
Activitée sercées Achat, échanges ou compensation de toute immobilisation  RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cir nême de la declaration n° 7265)  Résultat fisca Bénéfice imposable à 15%   Bénéfice imposable à 28%   Déficit   O  Bénéfice imposable à 15%   Résultat fisca e cession, de crossesson ou de sous-consesson de brevets    Very à long terme imposables à 15%   PV à long terme imposables à 15%    PV à long terme imposables à 15%   PV à long terme imposables à 15%    PV à long terme imposables à 15%   PV à long terme imposables à 15%    PV à long terme imposables à 15%   PV à long terme imposables à 15%    PV à long terme imposables à 15%   PV à long terme imposables à 15%    PV à long terme imposables à 15%   PV à long terme imposables à 15%    PV à long terme imposables à 15%   PV à long terme imposables à 15%   PV à long terme imposables à 15%    3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelle, ant.44 septices   Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies   Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies    Société d'imposables à 15%   Autres d'imposables   Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies    Beséns urbains à dynamiser (BUI), art.44 sexélose   Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies   Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies    Beséns urbains à dynamiser (BUI), art.44 sexélose   Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies   Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies    Beséns urbains à dynamiser (BUI), art.44 sexélose   Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies   Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies    Beséns urbains à dynamiser (BUI), art.44 sexélose   Zone de développement protratie, art.44 quater W    1 au publication d'impôt duite d'impôt duite d'impôt duite d'impôt d'impôt d'impôt   Zone de developpement protratie, art.44 quater W    2 au titre des revenus acoulers de source trançaise ou étrangère, ayant donné lieu à				SIRET				
Resultat fiscal   Benéfice imposable à 11% ou à 33 1/3%   Benéfice imposable à 21% ou à 33 1/3%   Benéfice imposable à 15%   Benéfice imposable à 15%   Resultat fiscal   Re		angos ou componentio	an do touto immol	hilication	Cit	vous svoz shangá	diactivitá cachaz la	0000
Résultat fiscal   Bénéfice imposable à 31% ou à 33 1/3%   Bénéfice imposable à 15%   Pitation red de cession, de concession ou de sous concession des brivets	,	<u> </u>			31	vous avez change	u activite, cocilez la	Case
2 Plus values PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%  PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables imposables à 19%  3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprise nouvelle, art.44 sexies  Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexiées  Bass					Bénéfice imp	oosable à 28%	Défici	t O
2 Plus values PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%  PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables imposables à 19%  3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprise nouvelle, art.44 sexies  Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexiées  Bass		Bénéfice imposable à 15%	6	Résultat net et droits de p	de cession, de propriété indust	concession ou de sous trielle assimilés au taux	-concession des brevets de 10 %	3
a 19%   a 19								
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprise nouvelle, art.44 septies   Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies   Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies Bassis urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies   Zone franche Urbaine - Territoire entrepriseur, art. 44 cettes A								
Entreprise nouvelle, art.44 sexies  Entreprise nouvelle, art.44 sexies  Entreprise nouvelle, art.44 sexies  Entreprise nouvelle, art.44 septies  Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art.44 tredecies  Société d'investissement immobilier obtée  Benéfice ou déficit exonérée  Rénéfice ou déficit exonérée  Renéfice ou déficit exonérée  Renéfice ou déficit exonérée  Renéfice ou déficit exonérée  Renéfice ou déficit exonérie  Renéfice ou déficit exonérie  Renéfice ou déficit exonérée le des une une collectivité  Renéfice ou déficit exonérie  Renéfice ou dévide de renéfice ou des renéries exouries exolories exonéries exonéries exonéries exonéries e								
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs  Zone de développement prioritaire, art. 44 septidecies  Plus-values exonérées relevant  du taux de 15%  4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W  D  IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2055)  1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  Le triritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentait de l'impôt de cert état, territoire ou collectivité.  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)  Recettes nettes sournises à la contribution de 2,5%  F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)  1. Si vous étes l'entreprise, tête de groupe, sournise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :		:	•					. 44 undecies
Société d'investissement immobilier côtée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15% Plus-values e	Entreprise nouvelle, art.44 septies		,	•			•	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)    A ption pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44						Autr	es dispositifs
A Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W  D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n'2005)  1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Eat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%  F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)  1. Si vous êtes l'entreprise, lête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du conseil :  Du CaS ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné :  Ne d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  Date : 01072020 Lieu: ANTONY		Bénéfice ou déficit exc	onéré	nt prioritaire, a	·	Plus-values exonérée		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)  1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%  F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C'DC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2085)  1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :  N°  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  N°  G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA/OMGA Viseur conventionné   Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY	4 Ontion nous la asédit d'immât au		· -	044 gueter	١٨/	du taux de 15	<u> </u>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentait de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%  F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)  1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :  2. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2055 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarre et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  No d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné   Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY			ecteur productii, art.	244 quater	vv			
territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%  F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)  1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  N°  G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné   Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY			re, ayant donné lieu	ı à la délivra	ance d'un cei	rtificat de crédit d'imp	oôt	Τ
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%  F ENTREPRISES OUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)  1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :  2. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :  N°  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  N°  G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné   Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY	2. Au titre des revenus auxquels est a	ttaché, en vertu d'une conv	vention fiscale conc	lue avec un	Etat étrange	er, un territoire ou un	e collectivité	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%    F   ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)   1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-l-1), cocher la case ci-contre :   2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :   N°								
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)  1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :  N°  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  N°  G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné   Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY			TIFS (cf. notice du for	mulaire n°206	55)			1
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :  N°  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  N°  G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné   Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	DE LA DÉCLABAT	ION DAVE	PAR DAVE C	ChC/DAC4 (cf notice	du formulaire n°2065)	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :    N°								
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  N°  G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné   Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY		<u> </u>		•		,·		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :  Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  N°  G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses :  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné   Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY	le nom, adresse et nº d'identificatio	n fiscale de l'entité désigné	ée :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :    N°								_
G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  □ Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses: □ Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS □ Du conseil : □ Du CGA ou du viseur conventionné : □ N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur : □ CGA/OMGA □ Viseur conventionné □ Identité du déclarant : □ □ Date: □ 01072020 □ Lieu: ANTONY		-	-			23 quinquies C-I-2),	cocher la case ci-cor	ntre :
SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE  Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses:  Du professionnel de l'expertise comptable: SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil:  Du CGA ou du viseur conventionné:  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur:  CGA/OMGA Viseur conventionné Identité du déclarant:  Date: 01072020 Lieu: ANTONY	Dans ce cas, veuillez indiquer le no	ın, adresse et nº d'identific	cauon fiscale de la s	societe tete	ue groupe :		N°	
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses:  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY	G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNI	E COMPTABILITÉ INFORI	MATISÉE, COCHE	Z LA CASE				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr  Noms et adresses:  Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY								
Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS  Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY	Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2%							
Du conseil :  Du CGA ou du viseur conventionné :  N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY								
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :  CGA/OMGA Viseur conventionné Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY	Du professionnel de l'expertise comptable : SAS WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT, 5 rue Lebouteux 75017 PARIS							
CGA/OMGA Viseur conventionné Identité du déclarant :  Date: 01072020 Lieu: ANTONY								
Date: 01072020 Lieu: ANTONY		_		1.1	14.1			
	CGA/OMGA Viseur conv	entionnė				Liou: ANTO	NIV	
Signature:				Qualité et i				

2020

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

### **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065**

_	DEDAR DETERMINE	205:::=	DE0 407:0:::	DADES	IAL EC ASSES	NIE DES E	110 400:	FO DISTE	•	
F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
	ontant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même a payées par un établissement chargé du service des titres b							<i>b</i>		
Montant d	es distributions correspondant	à des rému	nérations ou avantages o	dont la société n	e désigne pas le (l	es) bénéficiaire (s) (2)			;	
	s des prêts, avances ou a es interposées	acomptes	consentis aux assoc	ciés, actionna	ires et porteurs	de parts, soit dire	ectement, soi	t par	1	
po. 00									,	
Montant	des distributions								F	
	ue celles visées en (a),									
(b), (c) e	(b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>							7		
				,					"	
	des revenus distribués é			·						
	des revenus distribués r		es à l'abattement de	40% prévu a	u 2° du 3 de l'a	rticle 158 du CGI				
Montant	s des revenus répartis <sup>(5)</sup>							Total (a à		
G	REMUNERATIONS NE	TTES VE	RSEES AUX MEMB	RES DE CE	RTAINES SOC	IETES (si ce cadre	est insuffisant, ,	joindre un état du	même modèle)	
	Pour				chaque associé,	s, au cours de la pério gérant ou non, désign s forfaitaires de frais o	né col.1, à titre c	de traitements, émo	luements, inden	nnités,
Nom, p	orénoms, domicile et qualité (a	rt. 48-1 à 6 a	ann. III au CGI) :			T				
* SA	RL, tous les associés;			Nombre de			Montant	ts des sommes		
* SN	A, associés gérants; C ou SCS, associés en nom o P et sté de copropriétaires de r			parts sociales appartenant à chaque associé en toute	Année au cours de laquelle le	à titre de traitements, émoluments et		s de représentation et de déplacement	professio	titre de frais onnels autres que visés dans les onnes 5 et 6
g	érants ou coparticipants			propriété ou en usufruit	versement a été effectué	indemnités proprements dits	Indemnités forfaitaires	Remboursement	Indemnités forfaitaires	Remboursements
	1			2	3	4	5	6	7	8
	•									
				1						
				1						
				+						
				-						
				4						
				1						
				1						
								<del>                                     </del>		
				1						
				+	+		<del>                                     </del>	<del> </del>		
				-						
	DIVERS									
Н	DIVERS									
* NOM E	ET ADRESSE DU PROPI	RIETAIRE	DU FONDS (en cas	de gérance	libre)					
* ADRES	SSES DES AUTRES ETA	BLISSEM	IENTS (si ce cadre est	t insuffisant, joi	ndre un état du me	ême modèle)				
ı	CADRE NE CONCERN	IANT QUI	E LES ENTREPRISE	ES PLACEES	SOUS LE RE	GIME SIMPLIFIE	D'IMPOSITION	ON		
		REMU	NERATIONS			MOII	NS-VALUES	A LONG TERM	IMPOSEES	A 15%
Montant h	rut des salaires, abstraction fa	ite des som	mes comprises dans les			MVLT restant à r	eporter à l'ou	verture de l'exe	rcice	
	ersées aux apprentis sous cont					MVLT imputée si	ur les PVLT d	le l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée a	u cours de l'e	xercice				

MVLT restant à reporter

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)

# Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Désignation de l'entreprise : AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Adresse de l'entreprise : 97 Avenue de la Division Leclerc 92160 ANTONY

### I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

## A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre : $(a) - 30 \% \times (b)$ et $(a) - 3000000 \in$ )	(c)	

### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	(e)	
Si $(d)$ est supérieur ou égal à $(e)$ : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $75 \% \times (c)$	( <b>f</b> )	

### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

# II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

## A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier	(i)	
exercice ouvert avant le 1er janvier de l'année N-1)  Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	<b>(j</b> )	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $(c) - (f)$ ou $(g) + \frac{1}{3} \times (h)$	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice : $(i) - (j) + (k)$	<b>(l)</b>	

		Stock à	Capacités de déduction	Stock à la
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report		l'ouverture de	employées au titre de	clôture de
		l'exercice	l'exercice (1)	l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	<b>(p)</b>			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)			

<sup>(1)</sup> Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

# Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit

2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Désignation de l'entreprise : AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Adresse de l'entreprise : 97 Avenue de la Division Leclerc 92160 ANTONY

### 1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille		Date de premier	Résultat net déficitaire restant à	Résultat net de	Rapport d'assujettis-	Résultat net i	duit <b>7</b>
de biens ou services <b>1</b>	Dénomination <b>2</b>			réduit de l'exercice 6	7a imputé sur le déficit de l'exercice	7b imposé à 10 %	
Total							

## 2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention

# 3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

IMPORTANT: Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

**Total** 

# TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS Détermination des bénéfices soumis au taux réduit (CGI art. 219-I-b; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ							
Désignation de la société et adresse du princip	al établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)					
AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSAT	ION						
97 Avenue de la Division Leclerc							
92160 ANTONY							
N° SIRET du principal établissement	Code APE						
39363645100071	7311Z						

I. R	I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE						
A. R	Résultats imposables dans les conditions de droit commun						
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	185 129					
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)						
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	185 129					
B. R	B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme						
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)						
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)						
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)						

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT						
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 x durée de l'exercice (en mois) / 12	38 120				
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)					
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice					
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)					
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI					
	Total lignes h à k					

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL	
Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %	
Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

# TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

# Répartition du capital

(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)  $\,$ 

Néant	$\nabla$
neant	u

Désignation de la société et adresse du pri	ncipal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION	 	
97 Avenue de la Division Leclerc		
92160 ANTONY		
92 100 AN LON I		
92 100 ANTONY		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
	Code APE 7311Z	

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE									
(a)	(b)	(c)	(d)						
Désignation de la société participante	% de	Nom et adresse des personnes physiques	% de participation						
et adresse de son siège social	participation	participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	détenu dans la société (a)						

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION					
(a)	(b)				
Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	% de participation				

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITALAU COURS DE L'EXERCICE								
Nature de	Nom et adresse de	Nom et adresse du	% de participation					
l'opération (1)	l'acheteur/souscripteur	vendeur	concerné par l'opération					

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

MPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION Désignation de l'entreprise Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* | 1 2 | 97 Avenue de la Division Leclerc 92160 ANTONY |12| Adresse de l'entreprise Durée de l'exercice précédent\* Numéro SIRET\* 3 9 3 6 3 6 4 5 1 0 0 0 Néant \* 3 1 1 2 2 0 1 9 31122018 Brut Amortissements, provisions Net Net Capital souscrit non appelé **(I)** A٨ AC AB Frais d'établissement\* Frais de développement\* CX CQ ΑF 2 660 533 2 652 248 8 285 4 310 AG Concessions, brevets et droits similaires 3 521 964 3 238 108 283 856 Fonds commercial (1) AΗ ΑI ΑJ 8 438 Αk 8 438 Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisa-ΑL ΑN tions incorporelles ΑN ΑO Terrains ΑF ΑQ Constructions Installations techniques, matériel et AF outillage industriels ΑT 233 679 233 044 635 1 429 Autres immobilisations corporelles A۷ Immobilisations en cours ΑY Avances et acomptes Participations évaluées selon СТ CS la méthode de mise en équivalence CU CV 3 891 544 Autres participations BB ВС Créances rattachées à des participations BΩ BF Autres titres immobilisés BF BG Prêts ВН 4 937 19 087 ВΙ 19 087 Autres immobilisations financières\* BJ 6 443 701 BK 3 169 148 3 274 553 3 902 220 TOTAL (II) BL BN Matières premières, approvisionnements ΒN BC En cours de production de biens BF BQ En cours de production de services BR BS Produits intermédiaires et finis ВТ 4 651 260 2 376 094 2 275 165 3 053 410 BU Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes В٧ 44 759 BW 44 759 44 759 ВΣ 339 503 ΒY 4 136 335 367 865 991 Clients et comptes rattachés (3)\* 342 891 ΒZ CA 342 891 193 853 Autres créances (3) СВ CC Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement CD 1 233 CF 580 653 (dont actions propres CF 236 902 27 624 CG 27 624 Disponibilités СН 5 765 CI 5 765 343 Charges constatées d'avance (3)\* 5 413 035 2 380 811 3 032 224 4 395 258 CJ CK TOTAL (III) (IV) CW Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations CN **(V)** Écarts de conversion actif<sup>3</sup> (VI) 11 856 735 6 306 777 8 297 478 5 549 959 TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) 1A (2) Part à moins d'un an des Renvois: (1) Dont droit au bail CP (3) Part à plus d'un an CR Clause de réserve Immobilisations Stocks Créances: de propriété : \*

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

# BILAN - PASSIF avant répartition

	Désignation de l'entreprise AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION						
				Exercice N	Exercice N - 1		
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 200 000 )	DA	1 200 000	1 200 000		
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DВ				
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	DC				
		Réserve légale (3)	DD	120 000	120 000		
ES		Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
CAPITAUX PROPRES		Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	DF				
UX P		Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	DG	124 181	124 181		
APIT		Report à nouveau	DН	(688 614)	(609 898)		
	)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	184 716	(78 717)		
		Subventions d'investissement	DJ				
		Provisions réglementées*	DK				
		TOTAL (I)	DL	940 283	755 567		
×		Produit des émissions de titres participatifs	ВΜ				
Autres fonds	propres	Avances conditionnées	DN				
Autre	pr	TOTAL (II)	DO				
	,	Provisions pour risques	DP				
Provisions pour risques	arges	Provisions pour charges	DQ				
Prov pour	et ch	TOTAL (III)	DR				
		Emprunts obligataires convertibles	DS				
		Autres emprunts obligataires	DT				
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	DV	52	19 419		
TES (4)		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
DETTES		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 319 229	7 217 159		
		Dettes fiscales et sociales	DY	659 089	299 373		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
		Autres dettes	EA	388 124	5 961		
Com régu	ipte il.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
		TOTAL (IV)	EC	5 366 494	7 541 911		
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 306 777	8 297 478		
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
	(2)	Dont Écart de réévaluation libre	1D				
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E				
E	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 366 494			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION							Néant *		
						Exercice N			Exercice (N-1)
				France	livra	Exportations et sons intracommunautaires		Total	Excicice (IV-1)
	Ventes de 1	marchandises*	FA	574 849	FB		FC	574 849	1 026 304
	Dun dun din u	biens*	FD		FE		FF		
z	Production	services*	FG	1 427 283	FH		FI	1 427 283	1 828 962
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres d'a	affaires nets*	FJ	2 002 132	FK		FL	2 002 132	2 855 266
KPLO1	Production	ı stockée*					FM		
IS D'E	Production immobilisée*						FN	8 438	
ODUI	Subventions d'exploitation						FO		500
PR	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP		1 950 363
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 063	47
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							2 011 632	4 806 175
	Achats de	marchandises (y compris dro	its de	douane)*			FS	171 829	866 483
	Variation d	le stock (marchandises)*					FT	(1 542 299)	2 236 636
	Achats de	matières premières et autres	appro	visionnements (y compris	droit	s de douane)*	FU	500	795
	Variation d	le stock (matières premières	et app	rovisionnements)*			FV		
Z	Autres ach	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						535 081	804 028
TATIO	Impôts, tax	xes et versements assimilés*					FX	13 420	21 539
KPLOI	Salaires et traitements*					FY	257 658	214 929	
S D'E	Charges so	Charges sociales (10)					FZ	97 134	67 110
CHARGES D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	1 314	34 643	
5	Sur immobilisations		- dotations aux provisions			GB			
	DOTATIONS Sur Sur Sur Sur Sur Sur Sur Sur Sur Su	Sur actif circulant : dotation	ns aux	provisions*			GC	2 376 094	333 501
	I DEX	Pour risques et charges: dotations aux provisions							
	Autres charges (12)						GE	187	149 819
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 910 919	4 729 484
1 - RÉ	SULTAT D	'EXPLOITATION (I - II)					GG	100 713	76 691
opérations en commun	Bénéfice a	ttribué ou perte transférée*				(III)	GH		
opéra en co	Perte supp	ortée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
	Produits fin	nanciers de participations (5)					GJ		
S2	Produits de	es autres valeurs mobilières e	et créa	nces de l'actif immobilise	(5)		GK		
NCIE	Autres inté	érêts et produits assimilés (5)					GL		1
S FINA	Reprises su	ur provisions et transferts de	charge	es			GМ		
PRODUITS FINANCIERS	Différence	Différences positives de change					GN		23
PRO	Produits no	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
				Tota	al des	produits financiers (V)	GP		24
RES	Dotations	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
NCIE	Intérêts et charges assimilées (6)						GR GS	84	
CHARGES FINANCIERES	Différence	Différences négatives de change						263	1 120
ARGE	Charges ne	ettes sur cessions de valeurs i	nobili	ères de placement			GT		
				Total	des c	narges financières (VI)	Gυ	347	1 120
2 - RÉ	SULTAT FI	INANCIER (V - VI)					GV	(347)	(1 096)
3 - RÉ	SULTAT C	OURANT AVANT IMPÔ	TS (I	- II + III - IV + V - VI)			GW	100 366	75 595

# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Dés	Néant *					
				Exercice N	Exercice N - 1	
	STE	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА	48 094	103 092	
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	НВ	38 867	13 000	
PROL	EPTI	Reprises sur provisions et transferts de charges	нс			
Δ,	EXC	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	86 962	116 092	
	LES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 587	270 404	
GES	NNE	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	25		
CHARGES	PTIO	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG			
	EXCEPTIONNELLES	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	2 612	270 404	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII) HI 84 350						
	Partic	ipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
	Impôt	s sur les bénéfices* (X)	нк			
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 098 594	4 922 291	
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	1 913 878	5 001 008	
5	- BÉN	NÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)	HN	184 716	(78 717)	
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	НО		, ,	
		produits de locations immobilières	HY			
	(2)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
	(3)	(3) Dont				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ 1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
		Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6) (6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX			
	(ODIS)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des 1 ME minovaires (art. 217 octies)  Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD			
	-		{		500	
	(9)	Dont transferts de charges  Dont cotisations personnelles dont montant des cotisations sociales de l'aveleitent (12)  (dont montant des cotisations sociales de l'aveleitent (12)	A1		500	
	(10)	de l'exploitail (13) obligatoires hors CSG/CRDS	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	41	30	
		Dont primes et cotisations ( A6 obligatoires A9 dont cotisation A7				
SIC	(13)	complémentaires facultatives Madelin A7				
RENVOIS		personnelles : dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		Exerci	ce N	
~	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs	

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SUITE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (suite du cadre (7) sur 2053)  Libellé	Charges	Produits
Ecart de réglement SORECSON	1	Troduito
Pénalités et amendes fiscales	413	
Autres charges exceptionnelles -SELARL VBP 07-2017	40	
Autres charges exceptionnelles -URSSAF SELARL VBP	954	
Autres charges exceptionnelles - Erreur écritures 2018	253	
Autres charges exceptionnelles - ABANDON DE CREANCE WHERE PARIS	854	
Autres charges exceptionnelles-SOLDE COMPTE 411C OUI	72	
Austement compte	25	
Autres produit exceptionnels -BNP		3
Solde compensation de 2016 à		48 091
GANDI		20
DEBLOCAGE CHEQUE		519
SOLDE A NOUS PARIS COMPENSATION		11
SOLDE FEMME MAJUSCULE COMPENSATION		17
SOLDE 401NEOLYS		34
AJUSTEMENT DES COMPTES DE GREFFE		3
GARANTIE DE PASSIF ANNE		38 262
CHEQUE NON ENCAISSE		2
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	2 612	86 962

Libellé	Charges	Produits
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS		

Augmentations

Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2

Néant \*

Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste

**IMMOBILISATIONS** 

Désignation de l'entreprise :

**CADRE A** 

# 5 IMMOBILISATIONS

AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Valeur brute des

immobilisations au début de l'exercice

RP.	Frais d'établis	sement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP	Autres poste	s d'immobilisations incorp	orelles	TOTAL II	KD	14 181	KE		KF	6 176 754
	Terrains				KG		KH		KI	
	Sur sol p	propre Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
	Sur sol o	l'autrui Dont Composants	M1		км		KN		ко	
	Installation et aménage	s générales, agencements * ments des constructions	Dont Composa	nts M2	KP		KQ		KR	
S		chniques, matériel	Dont Composa	mts M3	ks		кт		ΚU	
CORPORELLES	Installation	s générales, agencements, ents divers *			ΚV	48 550	KW		кх	
RPOF	it gati	le transport *			KY	15 251	ΚZ		LA	22 600
2	Matériel o	le bureau er informatique			LB	200 904	LC		LD	
	Emballag divers *	es récupérables et			LE		LF		LG	
		ons corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et a	comptes			LK		LL		LM	
				TOTAL III	LN	264 705	LO		LP	22 600
	Participation	s évaluées par mise en équ	uivalen	ce	8G		8M		8T	
RES	Autres partic	ripations			8U	3 891 544	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres	immobilisés			1P		1R		1S	
FIN/	Prêts et autre	es immobilisations financie	ères		1T	4 937	1U		1V	14 150
				TOTAL IV	LQ	3 896 481	LR		LS	14 150
		TOTAL GÉNÉRAL (I	[ + II +	III + IV)	ØG	4 175 367	ØН		ØJ	6 213 504
				Dimi	nutione			Valeur brute des	1	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence
		DRF B IMMOBILISATIONS par virement de poste								
C	ADRE B	IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste	lutions	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en equivalence		immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	Frais d'établisset de développ	sement	IN	par virement de poste	CØ		DØ	immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établisset de développ	sement	IN IO	par virement de poste			DØ LW	immobilisations à la fin de l'exercice	\	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	Frais d'établisset de développ Autres postes	sement TOTAL I d'immobilisations		par virement de poste	CØ		-	immobilisations à la fin de l'exercice	D7	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	Frais d'établisset de développ Autres postes incorporelles	sement TOTAL I d'immobilisations	Ю	par virement de poste	CØ LV		LW	immobilisations à la fin de l'exercice	D7	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	Frais d'établisset de développ Autres postes incorporelles	sement TOTAL I d'immobilisations TOTAL II	IO IP	par virement de poste	CØ LV		LW	immobilisations à la fin de l'exercice	D7 1X LZ	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	Frais d'établiss et de développ Autres postes incorporelles Terrains	sement TOTAL I d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre	IO IP IQ IR	par virement de poste	CØ LV LX MA		LW LY MB	immobilisations à la fin de l'exercice	D7 1X LZ MC	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établiset de dévelope Autres postes incorporelles Terrains	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions sement TOTAL II	IO IP IQ IR	par virement de poste	CØ LV LX MA MD		LW LY MB ME	immobilisations à la fin de l'exercice	D7 1X LZ MC MF	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établiset de développ Autres postes incorporelles Terrains  Constructions  Installations tet lage industriels	sement TOTAL I d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions chniques, matériel et outil-	IO IP IQ IR	par virement de poste	LV LX MA MD MG		LW LY MB ME MH	immobilisations à la fin de l'exercice	D7 1X LZ MC MF	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établise et de dévelop Autres postes incorporelles Terrains Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions sement TOTAL II	IO IP IQ IR IR IS IS	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ	par cessions à des liers ou mises hors service ou résultant d'une mise en equivalence 2	LW LY MB ME MH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935	D7 1X LZ MC MF MI	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	Frais d'établiset de dévelopt Autres postes incorporelles Terrains  Constructions  Installations teelage industriels Autres immobilisations	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions chniques, matériel et outil- Inst. gales, agencts, aménagements divers	IO IP IQ IR IS IS IT IU	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ	par cessions à des liers ou mises hors service ou résultant d'une mise en equivalence 2	LW LY MB ME MH MK MN	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935	D7 1X LZ MC MF MI ML	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établise et de dévelop Autres postes incorporelles Terrains Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions Inst. gales, agencts et am. de constructions Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et	IO IP IQ IR IS IS IT IU IV	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ MMP	par cessions à des tiers ou mises plors service ou risultant d'une mise en equivalence 2	LW LY MB ME MH MK MN	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935  11 397  37 851	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établise et de dévelopr Autres postes incorporelles Terrains  Constructions  Installations te lage industriels  Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions chniques, matériel et outil- Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport  Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ MM	par cessions à des tiers ou mises plors service ou risultant d'une mise en equivalence 2	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935  11 397  37 851	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établise et de dévelopr Autres postes incorporelles Terrains  Constructions  Installations te lage industriels  Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions chniques, matériel et outil- Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers *	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV	par cessions à des tiers ou mises plors service ou risultant d'une mise en equivalence 2	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935  11 397  37 851	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établise et de dévelopr Autres postes Terrains  Constructions  Installations tet lage industriels Autres immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et a	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions Matériel de turansport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers s corporelles en cours Comptes TOTAL III	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS	par cessions à des tiers ou mises plors service ou risultant d'une mise en equivalence 2	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935  11 397  37 851	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établise et de dévelopr Autres postes Terrains  Constructions  Installations tet lage industriels Autres immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et a	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * s corporelles en cours comptes  TOTAL III s évaluées par	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV	par cessions à des tiers ou mises hors service ou risulant d'une mise en equivalence 2  37 153  16 473	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935  11 397  37 851  184 431	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
CORPORELLES	Frais d'établise et de dévelopr Autres postes incorporelles Terrains  Constructions  Installations tet lage industriels Autres immobilisations corporelles  Immobilisations Avances et a	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions thiniques, matériel et outil- Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * s corporelles en cours comptes  TOTAL III s évaluées par valence	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV NZ ND	par cessions à des tiers ou mises hors service ou risulant d'une mise en equivalence 2  37 153  16 473	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935  11 397  37 851  184 431	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF NI	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
CORPORELLES	Frais d'établiset de dévelope Autres postes incorporelles Terrains  Constructions  Installations tet lage industriels Autres immobilisations corporelles  Immobilisations Avances et a	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions thiniques, matériel et outil- Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * s corporelles en cours comptes  TOTAL III s évaluées par valence	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG	par cessions à des ters ou mises dons service ou résultant d'une mise en equivalence 2  37 153  16 473	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT NA NE NH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935  11 397  37 851  184 431	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF NI	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établise et de dévelopre. Autres postes incorporelles Terrains  Constructions  Installations te lage industriels Autres immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et a  Participation mise en équi Autres partic	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. de constructions Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * s corporelles en cours comptes  TOTAL III s évaluées par valence	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ	par virement de poste	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV NZ ND NG ØU	par cessions à des ters ou mises dons service ou résultant d'une mise en equivalence 2  37 153  16 473	LW LY MB ME MH MK MN MQ T NA NE NH M7	immobilisations à la fin de l'exercice  3  6 190 935  11 397  37 851  184 431	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MV MX NB NF NI ØW	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice

ØK
 3 945 170
 ØL
 6 443 701

 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 891 544 NK

19 087

2H

13

14

TOTAL IV

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

Néant \*

MPOHTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

# 5 bis

# TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

31122019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre

		J1 ( )				P	- F	() -	
AEC -	ACHAT	ECHAN	GE CON	<b>IPENS</b>	ATION				

Détermination du montant des écarts CADRE A Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement (col. 1 - col. 2) (1) Montant de la Au cours de l'exercice provision spéciale à la fin de l'exercice Augmentation Augmentation Montant cumulé [(col. 1 - col. 2) du montant brut du montant Montant Fraction résiduelle à la fin de l'exercice - col. 5 (5)] des immobilisations des amortissements des suppléments correspondant aux (4) d'amortissement (2) éléments cédés (3) 3 Terrains 4 Constructions 5 Installations techniques mat. et out. industriels 6 Autres immobilisations corporelles 7 Immobilisations en cours 8 Participations 9 Autres titres immobilisés TOTAUX (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilsations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend: a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées». CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .......

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque annnée dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

du Code général des impôts)															
Désignation de l'ent	reprise	:				AEC - ACH	IAT E	ECHANGE (	COMP	ENS	ATION		_		Néant *
CADRE A				SITUATI	ONS ET	MOUVEMENTS (OU VEN		EXERCICE DE				TECHNIQUE	ES		
IMMOBILIS.	ATION	IS AMORTISSAE	BLES	N		s amortissements de l'exercice	A	ugmentations : do de l'exercice	tations	1		nortissements éments sortis reprises	Мо		des amortissements fin de l'exercice
Frais d'établissen et de développen			TOT	ALI CY	Y		EL			EM			EN		
Autres immobilis incorporelles			TOTA	ы	E	9 871	PF		188	PG	(2 6	42 189)	РН		2 652 248
Terrains				Р	ı		PJ			PK			PL		
	Sur so	ol propre		PN	М		PN			РО			PQ		
Constructions	Sur so	ol d'autrui		PF	٦		PS	PS			Т				
		énérales, agencen			v		PW			РХ			PY		
Installations tech outillage industri		, matériel et		PZ	z		QA			QB			QC		
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers				D	48 550	QE			QF		37 153	QG		11 397
immobilisations		riel de transport		QI	Н	14 104	QI		659	QJ	(	22 600)	QK		37 363
corporelles		riel de bureau e natique, mobili		Q	L	200 622	QМ		468	QN		16 806	QO		184 284
corporenes		informatique, mobilier Emballages récupérables et divers			Р		QR			QS			QT		
	et divers  TOTAL III			LIII QI	U	263 276	QV	1	127	QW		31 359	QX		233 044
	TO	OTAL GÉNÉRAL	(I+II-	+III) ØI	N	273 147	ØР	1	314	ØQ	(2 6	10 830)	ØR		2 885 292
CADRE B	E B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉRC							OGAT	OIRE	S					
Immobilisations amortissables			Ε	OTATION									ouvement net des		
amorussables		Colonne 1 frentiel de durée et autres		Colonne 2 lode dégress	sif Ar	Colonne 3 nortissement fiscal exceptionnel				lonne 5 dégre		Colonne 6 ortissement fisc exceptionnel	cal	à la	a fin de l'exercice
Frais établissements TOTAL I	М9		N1		N:	1 '	N3		N4		N5		N	6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7		N8		P	3	P7		P8		P9		Q	11	
Terrains	Q2		Q3		Q	4	Q5		Q6		Q7	,	Q	8	
Sur sol propre	Q9		R1		R	2	R3		R4		R5		R	6	
Sur sol d'autrui	R7		R8		R	9	S1		S2		S3		s	4	
Inst.gales,agenc et am. des const.	S5		S6		S	7	S8		S9		T1		T:	2	
Inst. techniques mat. et outillage	ТЗ		T4		T	5	T6		T7		Т8		T	9	
Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U:	3	U4		U5		Ué		U	7	
Matériel de transport	U8		U9		V.		V2		V3		V4		V	5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V	3	V9		W1		W2	2	w	/3	
Inst.gales,agenc am. divers  Matériel de transport Mat. bureau et inform. mobilier  Emballages récup. et divers	W4		W5		w	6	W7		W8		W		x	1	
TOTAL III	X2		ХЗ		X4	1	X5		X6		X7		x	8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						N	$\int$	
TOTAL IV	INL						INIVI								
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NF	3	NS		NT		NU		N,	v	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW					l non ventilé NT + NU)				Total	général non v (NW-NY)	entilé NZ			
CADRE C															
AFFECTANT	LES	TS DE L'EXER CHARGES RE EURS EXERCI	ÉPAR	TIES	М	ontant net au début de l'exercice	t	Augmentati	ions	1	Dotations de aux amorti				ontant net à la de l'exercice
Frais d'émission d	'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de rembou	ırsemei	nt des obligations								SP		SR			

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Néant \*

	Nature des	s provisions	ı	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	Provisions pour gisements minie	reconstitution des	ЗТ	*	ТА	-	ТВ		тс	·
ses	Provisions pour (art. 237 bis A-I	investissement	30		TD		TE		TF	
Provisions réglementées	,	hausse des prix (1)*	3V		TG		тн		Tı	
ns rég	Amortissements	dérogatoires	зх		тм		TN		то	
rovisio	Dont majoration de 30 %	ns exceptionnelles	D3		D4		D5		D6	
_	Provisions pour prê (art. 39 quinquies H	ts d'installation I du CGI)	IJ		ικ		IL		IM	
		ns réglementées (1)	3Y		ТР		TQ		TR	
		TOTAL I	3Z		тѕ		TT		ΤU	
	Provisions pour	-	4A		4B		4C		4D	
	aux clients	garanties données	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour per terme	tes sur marchés à	4J		4K		4L		4M	
es	Provisions pour am	endes et pénalités	4N		4P		4R		48	
<b></b>	_	pertes de change	4T		4U		4V		4W	
dnes e	Provisions pour tions similaires	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A	
our ris	Provisions pour	-	5B		5C		5D		5E	
Suoisi	Provisions pour immobilisations	renouvellement des *	5F		5H		5J		5K	
Provi	Provisions pour et grandes révisi	ions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour fiscales sur cong	charges sociales et gés à payer*	5R		58		5T		50	
	Autres provision charges (1)	ns pour risques et	5V		5W		5X		5Y	
		TOTAL II	5Z		TV		TW		тх	
		- incorporelles	6A		6B	283 856	6C		6D	283 856
		- corporelles	6E		6F		6G		6Н	
iation	sur immobilisations	<ul> <li>titres mis en équivalence</li> </ul>	Ø2		Øз		Ø4		Ø5	
dépréc		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
s pour		<ul> <li>autres immobilisa- tions financières (1)*</li> </ul>	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Provisions pour dépréci	Sur stocks et en	cours	6N	1 932 449	6P	443 645	6R		6S	2 376 094
ž	Sur comptes clie		6T		6U	4 136	6V		6W	4 136
	Autres provision dépréciation (1)	ns pour *	6X		6Y	580	6Z		7A	580
		TOTAL III	7B	1 932 449	TY	732 217	TZ		UA	2 664 66
	TOTAL GÉ	NÉRAL (I + II + III)	7C	1 932 449	UB	732 217	UC		UD	2 664 66
			- d'ex	ploitation	UE	732 217	UF		]	
		Dont dotations et reprises	- fina	ncières	UG		UH			
			- exce	eptionnelles	UJ		UK			
itre	es mis en équivalenc	e : montant de la dépréciati	on à la clô	ture de l'exercice calculé selo	n les rè	gles prévues à l'article 39-1-5e du	ı C.G.1		10	

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Desi	gnation de l'	'entreprise	::		А	AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION							
CA	ADRE A		ÉTAT DES CRÉA	NCE	 S		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
,, vm	Créances r	rattachées	à des participations			UL		UM		UN	,		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts (1) (2	2)				UP		UR		us			
DEI	Autres imr	mobilisatio	ons financières			UT	19 087	UV		uw	19 087		
	Clients do	uteux ou li	itigieux			VA	4 235		4 235				
	Autres créa	ances clier	nts			UX	335 268		335 268				
	Créance représen prêtés ou remis et	ntative de titres en garantie *	Provision pour dépréciation antérieurement constituée*			Z1							
	Personnel	et compte	es rattachés			ŰΥ							
DE L'ACTIF CIRCULANT	Sécurité so	ociale et au	itres organismes sociaux			UZ	17 000		17 000				
F CIRC		Imp	ôts sur les bénéfices			VM	4 629		4 629				
L'ACTI	État et autre	Taxe	e sur la valeur ajoutée			VB	315 963		315 963				
DE	collectivités publiques Autres impôts, taxes et versements assir				milés	VN							
	Divers					VP							
	Groupe et associés (2)					vc							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	5 299		5 299				
	Charges con	nstatées d'a	avance			vs	5 765		5 765				
					TOTAUX	VT	707 246	VU	688 159	VV	19 087		
	(1) Mo	ontant	- Prêts accordés en cours	d'exe	rcice	VD							
RENVOIS	` '	des	- Remboursements obtenus en	cours d'	exercice	VE							
RE	(2) Prêts	s et avance	es consentis aux associés (pers	onnes	physiques)	VF							
CA	DRE B	ÉT	AT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	1	A plus de 5 ans		
Emp	orunts obliga	ataires con	vertibles (1)	7Y									
Autı	res emprunts	s obligatai	mag (1)	1 1									
	Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
	imprunts et d	dettes	à 1 an maximum à l'origine	7Z VG									
		dettes es ents		1									
	auprès de établisseme de crédit (1	dettes es ents	à 1 an maximum à l'origine	VG									
Emp	auprès de établisseme de crédit (1	dettes es ents 1)	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2)	VG VH	4 319	229	4 319 22	29					
Emp	auprès de établisseme de crédit (1 prunts et dett	dettes ss ents 1) comptes ra	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés	VG VH 8A		229	4 319 22 42 32	-					
Emp Four	auprès de établisseme de crédit (1) orunts et dett	dettes es ents 1) tes financia comptes ratta	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés	VG VH 8A 8B	42			27					
Emp Four Pers	auprès de établisseme de crédit (1 orunts et dett rnisseurs et connel et con	dettes es ents 1) tes financió comptes ratta et autres c	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés	VG VH 8A 8B 8C	42	327	42 32	27					
Emp Four Pers Sécu	auprès de établisseme de crédit (l'orunts et dett	dettes se sents 1) tes financio comptes ratta et autres comptes se Impôts s	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux	VG VH 8A 8B 8C 8D	42	327 396	42 32	27					
Emp Foun Pers Sécu	auprès de établisseme de crédit (1 prunts et dett rnisseurs et connel et con urité sociale	tes financie comptes ratta et autres c Impôts s Taxe sur	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux aur les bénéfices	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E	42	327 396	42 32	27					
Emp Four Pers Sécu	auprès de établisseme de crédit (1 prunts et dett conunts et conunts et conunt et conurité sociale État et autres	dettes sents 1)  tes financie comptes rata et autres comptes sur Taxe sur Obligatio	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux ur les bénéfices la valeur ajoutée	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW	42 44 563	327 396	42 32	27					
Empr Foun Pers Sécu	auprès de établisseme de crédit (1 crunts et dett rnisseurs et connel et con urité sociale État et autres et	dettes ses ents 1)  tes financio comptes ratta et autres comptes ratta Impôts s Taxe sur Obligatio Autres in	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux our les bénéfices la valeur ajoutée ons cautionnées	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW	42 44 563	327 396 336	42 32 44 39 563 33	27					
Emp Four Pers Sécu col pu Dett	auprès de établisseme de crédit (1 crunts et dett rnisseurs et connel et con urité sociale État et autres llectivités aubliques et sur immo upe et associale et associale et sur immo upe et a	tes financia comptes ratta et autres o Impôts s Taxe sur Obligatio Autres in obilisations	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux aur les bénéfices la valeur ajoutée ons cautionnées mpôts, taxes et assimilés s et comptes rattachés	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX	42 44 563	327 396 336	42 32 44 39 563 33 9 03	27					
Emp Four Pers Sécu col pu Dett Groot Autropér	auprès de établisseme de crédit (1 crunts et dett cruisseurs et commel et co	tes financia et autres comptes ratta et autres comptes comptes ratta et autres	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux aur les bénéfices la valeur ajoutée ons cautionnées mpôts, taxes et assimilés s et comptes rattachés relatives à des itres)	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J	42 44 563	327 396 336 030	42 32 44 39 563 33 9 03	27 26 26 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20					
Emproved Foundation Fo	auprès de établisseme de crédit (1 crunts et dett cruisseurs et commel et co	tes financio comptes ratta et autres c Impôts s Taxe sur Obligatio Autres ir sbilisations iés (2) ont dettes ension de t	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux aur les bénéfices la valeur ajoutée ons cautionnées mpôts, taxes et assimilés s et comptes rattachés	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI	42 44 563	327 396 336 030	42 32 44 39 563 33 9 03	27 26 26 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20					
Emp Four Pers Sécu col pu Dett Groot Autropér Dett ou ro	auprès de établisseme de crédit (1) orunts et dett rnisseurs et commel et commercie sociale État et autres des sur immo upe et associares dettes (de rations de pe te représenta	tes financia comptes ratta et autres comptes ratta et autres comptes i Taxe sur Obligation Autres in obilisations iés (2) ont dettes ension de tative de titrantie *	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux aur les bénéfices el a valeur ajoutée ons cautionnées mpôts, taxes et assimilés as et comptes rattachés relatives à des itres) res empruntés	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI 8K	42 44 563 9	327 396 336 030 52 124	42 32 44 39 563 33 9 03 5 388 12	27 96 06 0					
Emproved Foundation For College For Colleg	auprès de établisseme de crédit (l'orunts et dett rnisseurs et comment et consonnel	tes financia comptes ratta et autres comptes ratta et autres comptes i Taxe sur Obligation Autres in obilisations iés (2) ont dettes ension de tative de titrantie *	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux aur les bénéfices el a valeur ajoutée ons cautionnées mpôts, taxes et assimilés as et comptes rattachés relatives à des itres) res empruntés	VG VH 8A 8B 8C 8D VW VX VQ 8J VI 8K Z2	42 44 563	327 396 336 030 52 124	42 32 44 39 563 33 9 03 5 388 12 VZ 5 366 49	27 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26					
Emp Four Pers Sécu col pu Dett Groot Autropér Dett ou ro	auprès de établisseme de crédit (1) orunts et dett rnisseurs et commel et comment établisseme de crédit (1) orunts et dett rnisseurs et commel et comment établisseurs et comment établisseurs de l'état et autres autres delectivités aubliques des sur immo upe et associares dettes (de rations de pe de représenta emis en garaduits constate	tes financio Taxe sur Obligatio Autres in Obligatio Autres in Obligatio tes (2) ont dettes tes financio tes (2) titive de titi antie *	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine ères divers (1) (2) attachés chés organismes sociaux cur les bénéfices la valeur ajoutée ons cautionnées mpôts, taxes et assimilés s et comptes rattachés relatives à des itres) res empruntés	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI 8K Z2 8L	42 44 563 9	327 396 336 030 52 124	42 32 44 39 563 33 9 03 5 388 12	27	et dettes contrac- nes physiques VL		52		

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	gnation de l'entrepris	e: AEC - A	CHA	T ECHANGE	COMPEN	ISATION	au titre de l'IR	ΞT	Néant *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9
I. R	RÉINTÉGRAT	ONS				BÉ	NÉFICE COM	PTABLE D	E L'EXERCICE	WA	
	Rémunération du tr Avantages personnels n	avail de l'exploitant ou		sociés (entreprises		nto ovoćdontojno	(art 20 / dy			WB	
cal	amortissements à porte Autres charges et déper	ligne ci-dessous)	WD		CGI) et autre	nts excédentaires s amortissements réhicules des socié	non déductibles	WE		XE	
Charges non admises en léduction du résultat fiscal	(art. 39-4 du C.G.I.)	-	WF		(entreprises à	1'IS)		WG			
on adr lu résu	crédit bail immobilier e Provisions et charges à	ntégrer dans le cadre d'un de levée d'option	RA		(art. 239 sex			RB	)		
rges n	(cf. tableau 2058-B, cae	re III)	WI		non coopérat	yer liées à des état ifs non déductibles	s et territoires s (cf. 2067-BIS)	XX		XW	413
Cha	Amendes et pénalités		WJ	413	Charges finar	icières (art. 39-1-3	° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues	à l'article 155 du CGI*								XY	
	•	f. page 9 de la notice 2032	)							17	
Quote-pa	Bénéfices réalisés par un de personnes ou un GIE	société WL		I .	Résultats bénéfic à l'article 209 B		L7			K7	
tion ées	Moins-values nettes à	— imposées aux taux	de 15	% ou de 19 % (12	,80 % pour l	es entreprises à	l'impôt sur	e revenu	)	18	
mposi iers et différ	long terme	<ul> <li>imposées aux taux</li> </ul>	de 0 9	lo lo						ZN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction impos	able des plus-values ré	alicéec		s-values nette	es à court terme	<del></del>			WΝ	
Régii P impo		d'exercices antérieurs <sup>8</sup>		$\int_{-\text{Plus}}^{au}$	s-values sour	nises au régime	e des fusions			wo	
	Écarts de valeurs	liquidatives sur OPCV	M* (er							XR	
Réinté diverse	grations	Intérêts exce		1501		Zones d'entreprise (activité exonérée	1.500			wq	!
détaille	er sur	DONT* Déficits étrang	ers antériet	rement SX		Quote-part de 12	% des M8			1	
2058-A		déduit par les les affectées aux activité			axation au to	plus-values à taux nnage	zero			Y1	
Résul	tat fiscal afférent à l	activité relevant du ré	pime or	otionnel de taxatio	n au tonnage	:				Y3	
			5						TOTAL I	WR	185 129
11. [	DÉDUCTIONS	3					PERTE COM	PTABLE D	E L'EXERCICE	ws	
		s par une société de person	nes ou u	nGIE*			TERTE COM	T II IDEE D	E E EXERCICE	WT	
<u> </u>	1	on déductibles, antérieurem			les résultats con	nntables de l'everd	rice (cf. tableau	2058-B ca	dre III)	wu	
11013	lons et charges a payer n	— imposées au taux				*		2030 B, ca	idic III)	wv	
	Plus-values	— imposées au taux			n pour ies c	inceprises a rr				wн	
ıliers	nettes	— imposées au taux		1_						WP	
oartice śrées	à long terme	— imputées sur les n			terme antér	elirec				ww	
ition p s diffe	long terme	— imputées sur les d			, terme anter	cures				ХВ	
nes d'imposition particuliers impositions différées	Autres plus volus	s imposées au taux de		anterieurs						16	
es d'i impo	-	values nettes à court te	rma de	l'avaraisa dant l'i	macition	ıt diffáráa*				W7	,
Régim	Régime des socié	és mères et des filiales tions et parts d'intérêts	3 *	Quote-part de fra déduire des prod	ais et charge:	restant impos	able à	2A	)	XA	
		ipations inéligibles au				*	99 % (art. 22	3 B du C	GI)	zx	
	Déduction autoris	ée au titre des investis	sement	s réalisés dans les	collectivités	d'Outre-mer*.				ΖY	
	Majoration d'amo	rtissement*								ΧD	
es	Entreprises nouvelles			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		ntreprises innovantes sexies A)	L5		XF	
Mesures d'incitation	Pôle de compétiti CICE (art. 44 und	ité hors 16		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	КЗ	Zone de	restructuration de se (44 terdecies)	PA		1	
d:h	The substitution of the su			Bassin d'emploi à redyna- miser (art, 44 duodecies)	1F		nche d'activité NG quaterdecies)	XC		1	
	Bassin urbain à de (art. 44 sexdecies			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies	PC	Zone de	Développement re (art. 44 Septdecies)	РВ		1	
		uidatives sur OPCVM	* (entr			1,	. 1 9			xs	
Déduci diverse		ceptionnelle X9		Dont déduction exception- nelle (art. 39 decies A)	YA		duction exception- t. 39 decies C)	YC			
détaille 2058-A	er sur Dont déduction es			Dont déduction exception- nelle (art. 39 decies B)	YB	Dont dé	duction exception- t. 39 decies D)	YD	)	ХG	
2036-7	4-EXt			nene (anti so deenes B)		Créance	dégagée par le n arrière de déficit	ZI			
Dédu	ction des produits at	fectés aux activités éli	gibles a	nu régime de taxat	ion au tonna		a arreste de deneil			Y2	
	RÉSULTAT F			<del>-</del>	<u> </u>				TOTAL II	хн	
			on c = 1		bénéfice	(I moins II)	XI		185 129	1	
l Ke	sunai nscai avant ir	nputation des déficits r	eportat	nes : {	déficit (	II moins I)				ΧJ	
Défic	it de l'exercice repoi	té en arrière (entrepris	es à l'IS	5)*		<u> </u>	ZL			1	
Défic	its antérieurs imputé	s sur les résultats de l'	exercic	e (entreprises à l'IS	S)*					XL	185 129
RÉSU	JLTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne X	(N) ou	DÉFICIT reportal	ble en avant	(ligne XO)	XN			хо	0

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION				Néant *					
I. SUIVI DES DÉFICITS				•					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	5 033 730					
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	185 129					
Déficits reportables (différence K4 - K5)	ficits reportables (différence K4 - K5)								
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		ΥJ	0						
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		ΥK	4 848 601						
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCA	ALE:	S CORRESPONDA	NTE	s					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT						
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'AS	SIET	TE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)	Ι	Ootations de l'exercice		Reprises sur l'exercice					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW						
Provisions pour risques et charges *									
	8X		8Y						
	8Z		9A						
	9B		9C						
Provisions pour dépréciation *									
	9D		9E						
	9F		9G						
	9H		9J						
Charges à payer									
	9K		9L						
	9M		9N						
	9P		9R						
	98		9T						
TOTAUX ( $YN = ZV \text{ à } 9S$ ) et ( $YO = ZW \text{ à } 9T$ )	ΥN		YO						
à reporter au tableau 2058-A:		<b>▼</b> ligne WI		<b>♥</b> ligne WU					

# CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
°	L1		

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

# TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Г	ésign	ation de l'entreprise : AEC - ACHAT ECHAN	GE C	OMPE	NSA	TION									N	éant *	*	
		eport à nouveau figurant au bilan de l'exercice ntérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	øс	(	609	898)			tations	7		es légales	ZE					
	23 R	ésultat de l'exercice précédant celui pour lequel					SNC			( - <i>i</i>	Autres	réserves				—		
		déclaration est établie	ØD		(78	717)	AFFECTATIONS	Divide					ZE					
	-	rélévements sur les réserves	ØE				AFFE	Autres	•				ZF			(68)	8 61	14)
			ØF		688	614)				essairement		,	ZH				8 61	
H	DE	NSEIGNEMENTS DIVERS	Øi	(	000	014)				Ew	TO ercice N	TAL II		'		cice N-1		+)
H		— Engagements de précisez le prix de revi	ent des l	biens pris					\ <u>'</u>	Eλ	ercice in	:			Exerc	ice N-1	1:	
	ENGAGEMENTS	crédit-bail mobilier en crédit-bail		- Prio	J7			)	YQ									
	3AGEN	Engagements de crédit-bail immobilier							YR									
L	ENC	Effets portés à l'escompte et non échus							YS									
		— Sous-traitance							YT			77 48	6			9	9 9	84
	GES	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyer en location pour une d			J8	13	31 9	83 )	XQ		1	33 74	9			19	3 9	68
	CHAR	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU									
	ACHATS ET EXTERNES	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hor	s rétroc	cessions)					ss		1	73 25	7			43	86 0	35
SELEC	ACHA EXTE	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courta	ges						ΥV			75	0				2	07
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Autres comptes  ( dont cotisations versées syndicales et profession	aux org	ganisations	ES			)	ST		1	49 83	9			7	'3 8	35
FAILS	ΑŪ	Total du poste correspo	ndant à	à la ligne	FW d	u tableau	n° 20	)52	ZJ	535 081						80	4 0	28
DÉ		— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW			8 15	0				4 8	73
	IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés     (dont taxe intérieure sur les produits péte	oliers	zs				)	9Z			5 27	0			1	6 6	66
	IMPÔ TA	Total du poste correspo		à la ligne	FX d	u tableau	n° 20	)52	YX			13 42	0			2	21 5	39
Г		<ul> <li>Montant de la T.V.A. collectée</li> </ul>							YY		4	17 63	2					
	T.V.A.	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au services ne constituant pas des immobilisations	cours d	le l'exerci	ice au	titre des	biens	et	YZ		1	63 25	9					
r		Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration DADS de l'année précédente) *	annuel	le souscr	ite au	titre des	salaire	es	ØB									
		— Montant de la plus-value constatée en franchise d'	impôt l	lors de la	premi	ère optio	n pou	r	øs									
	RS	le régime simplifié d'imposition *  — Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à rai à la disposition de la société *	son des	s sommes	mises	3			ZK				%					%
	DIVERS	Numéro de centre de gestion agréé *	2	XP				- Filial	es et pa	rticipat	ions : (	Liste au	2059 GD		oui coo	her 1	ZR	
		Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt pré	evue au	4 de l'artic	le 238	bis du CG	I pour		•		ic rain	i. iii aa C	(01)	RG	ion o			
		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amort					•				;			RH				
H		l'article 217 octies du CGI  Société : résultat comme si elle			Plus-va	alues à 15%	JK					Plus-values	à 0%	JL				
		n'avait jamais été membre du groupe.			Plus-va	alues à 19%	JM					Imputati	ons	JC				
1 2	REGIME DE GROUPE *	Groupe : résultat d'ensemble.				alues à 15%	JN					Plus-values		JO				
	GROL					alues à 19%	JP					Imputati		JF				
	-	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société	١,	TH		SIRET de		tá màra dr	arou	11		Imputati		<u> </u>		Т		$\top$

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désig	nat	ation de l'entreprise : AE	EC - ACHA	T ECHANGE CO	OMPENSATION	١					Néant *	
Α	- [	DÉTERMINATION DE LA VALEU	R RÉSIDUI	ELLE						·		
		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements j en franchise d'		Autr amortisse	ments*	V	aleur résidue	elle
	1	1 Titre participation TUP AEC -BM		3 981 544				,			3 981	544
	2	2 Instalation générales		48 550		48	550					
	3	3 Matériels de bureau		44 938		44	938					
	2	4									-	
us*	4	5										
isatio	1	6										
mobil	7	7										
[ - Immobilisations*	8	8										
	٥	9										
	1	10										
	1	11										
	1	12										
		B - PLUS-VALUES, MOINS	-VALUES		Qualific	ation fiscale	des plu	ıs et moi	ns-value	s réal	isées *	
		Prix de vente	Montant gle ou de	obal de la plus-value la moins-value	Court terme			ig terme (10)			Plus-v taxab	oles à
		(7)		(8)	(9)	19 %	15 % c	ou 12,80 %	0 %		19 %	
	1	1		(3 981 544) (	3 981 544)							
	2	2										
	3	3										
	4	4										
ons*	4	5										
oilisati	1	6										
Immobilisations*	7	7										
1-1	8	8										
	٥	9										
	1	10										
	1	11										
	+	12 Fraction résiduelle de la provision spéciale	a da rádvalnatia	n afférente								
		aux éléments cédés			+							
	1	14 Amortissements irrégulièrement différés s  Amortissements afférents aux éléments cé			+							
ments	1	déductibles par une disposition légale  Amortissements non pratiqués en comptabilité et co			+							
II - Autres éléments	1	pour investissement, définie par les lois de 1966, 19 Provisions pour dépréciation des titres rele	068 et 1975, effectiv	vement utilisée	+							
- Autı	1	moins-values à long terme devenues sans  Dotations de l'exercice aux comptes de pro	objet au cours o	de l'exercice	_							
=		titres relevant du régime des plus ou moin	s-values à long	terme								
	[2	20 Divers (détail à donner sur une note annex		ébrique	3 981 544)							
		Cadre A: plus ou moins-value nette à court des lignes 1 à 20 de la colonne) (9 Cadre B: plus ou moins-value nette à long to			·			B)				7)
		Cadre B: plus ou moins-value nette à long to des lignes 1 à 20 de la colonne) (l Cadre C: autres plus-values taxable à			(A)		(Ventilati	B) on par taux)			(C	?)

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

# AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2020

AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION Désignation de l'entreprise : EU Néant \* ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B) Origine Montant net Montant Montant compris Montant des plus-values dans le résultat antérieurement restant à Imposition répartie réalisées\* réintégrer réintégré de l'exercice sur 3 ans (entreprises à l'IR) Plus-values réalisées sur 10 ans au cours de sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées. l'exercice TOTAL 1 Montant net des Montant anté-Montant rapporté au Montant restant Imposition répartie nlus-values réalisées à l'origin rieurement réintégré résultat de l'exercice à réintégrer N-1sur 3 ans au titre de N-2 N-1N-2. Plus-values réalisées N-3 Sur 10 ans ou sur une durée au cours des N-4 différente (art. 39 quaterdecies exercices antérieurs N-5 1 ter et 1 quater du CGI) N-6 (à préciser) au titre de : N-7 N-8 N-9 TOTAL 2 PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Origine des plus-values et date Montant rapporté au Montant net des Montant anté-Montant restant des fusions ou des apports plus-values réalisées à rieurement réintégré résultat de l'exercice à réintégrer l'origine

TOTAL



# SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entrepris	se:	AEC - AC	HAT E	CHANGE COMP	ENSATION				Néant *
			Rappel	de la plus ou moins-value de l	'exercice relevant du taux de 15	% 1 ou 12,80 % 2			
exclus					e de sociétés à prépondérance in 219 I a sexies-0 bis du CGI)				
Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés     Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu			- 1	nets retirés de la cession de cert 9 I a sexies-0 du CGI) *	tains titres dont le prix de revien	nt est supérieur à 22,8 M€			
	1-	- SUIVI DES	MOINS	-VALUES DES EN	TREPRISES SOUM	ISES À L'IMPÔT SU	IR LE REVEN	NU	
					Imputations sur	_			
Origine	Origine Moins-values à 12,80 %			long terme d impos à 12,5	sables		moins	e des -values .80 %	
1			2		<u></u>				4
Moins-values nettes	N								
	N-1								
	N-2								
Moins-values nettes à long terme	N-3								
subies au cours des	N-4								
dix exercices antérieurs	N-5								
(montants restant à	N-6								
déduire à la clôture du	N-7								
dernier exercice)	N-8								
exercice									
	N-9								
	N-10								
II - SU	IIVI DE	S MOINS-VA	LUES	À LONG TERME D	ES ENTREPRISES	SOUMISES À L'IMF	PÔT SUR LE	s soc	IÉTÉS*
				Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme			Solde des
Origine		À 19 %, 16,5 % (1)		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis	À 15 % Ou	Imputation sur le résul de l'exerci	tat	moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		ou à 15 % 2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	du CGI) 3	du CGI) 4	À 16,5 % (1)	6		7
Moins-values nettes	N								
	N-1								
	N-2								
Moins-values nettes à long terme	N-3								
subies au cours des	N-4								
dix exercices antérieurs	N-5								
(montants restant à	N-6								
déduire à la clôture du	N-7								
dernier exercice)	N-8								
excicice)	N-9								
	N 10								

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise :	AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

Néant \*

SITUATION DU COMPTE AFF	ECTÉ A L'EI	NREGISTREMENT	Γ DE LA RÉ	ÉSERVE SPÉCIALE P	OUR L'EX	ERCICE N	
			Sous-comp	tes de la réserve spéciale des p	olus-values à le	ong terme	
		taxées à 10 %	taxées à 1	5 % taxées à 18 %	taxées à	19 % taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (liga	nes 1 et 2) 3						
Prélèvements opérés - donnant lieu à complémen d'impôt sur les sociétés	4						
- ne donnant pas lieu à com d'impôt sur les sociétés	plément 5						
TOTAL (lign	nes 4 et 5) 6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 3	gne 6) 7						
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVIS	SIONS POUI	R FLUCTUATION	DES COUF	RS* (5e, 6e, 7e alinéa	s de l'art.	39-1-5e du CGI)	
à l'ouverture de l'exercice sociétés absorbées	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de		montants prélevés sur la réserve				
(1) l'année	;	donnant lieu à complément d'impôt (3)		ne donnant pas lie à complément d'impô		(5)	

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise :   AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION		Néant *
	_	
Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019 Durée en nombre	de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *:	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
l - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 002 132
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	ОК	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	ОТ	
TOTAL 1	ОХ	2 002 132
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН	1 063
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	8 438
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	ОМ	9 501
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	172 329
Variation négative des stocks	OQ	(1 542 299)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	403 099
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	os	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	ΟZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	ow	187
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	ΟU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	Ol	(966 684)
IV - Valeur ajoutée produite	امما	0.070.017
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	2 978 317
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les	I a . I	0.070.047
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	2 978 317
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration nº 1330.CVAE.SD. compléter l	e cadre	ci-dessous et la
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter l case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.	- Caure	or dessous et la
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE. (report de la ligne OX, GX 2 002 132 Effectifs au sens de la CVAE *	LevI	
ajusté à 12 mois)	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX  11220	0
	11220	19
Date de cessation  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la productio	n i	bilioso dástaré-
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afferente à la productio ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.	ıı ımmo s salarie	és et dans la

# IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

	$\overline{}$
(1	7
\	•
•	

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait

1 /	
1	

Néant \*

N° de dépôt				onnes de droit ou de fait capital de la société)	1 (1) Néant			
EXERCICE CLOS LE	31122019			N° SIRET 3	9 3 6 3 6 4	5 1	0 0 0 7 1	
DÉNOMINATION DE L'I	ENTREPRISE AEC - ACH	AT ECHANG	E COMPENS	SATION				
ADRESSE (voie)	97 Avenue de la Division Lecl	erc						
CODE POSTAL	92160		VILLE A	NTONY				
Nombre total d'associés	ou actionnaires personnes morales de l'entrepr	ise P1	2	Nombre total de parts ou d'act	ions correspondantes	P3	6960	
Nombre total d'associés	ou actionnaires personnes physiques de l'entre	prise P2	2	Nombre total de parts ou d'act	ions correspondantes	P4	5040	

I - CAPITAL D	I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique	ZZZ	Dénomination FAIR	CHILD PARTICIPATION				
N° SIREN	(si société établie en France)	0000000	% de détention	28,00 Nb de parts ou actions 3360			
Adresse:	N° <b>15</b>	Voie AVEN	IUE EMILE RETEUR				
	Code Postal 99	Commune	LUXEMBOURG	Pays LUXEMBOURG			
Forme juridique	SARL	Dénomination DG B	OOSTER				
N° SIREN	(si société établie en France) 8	04361202	% de détention	30,00 Nb de parts ou actions 3600			
Adresse:	N° <b>76</b>	Voie BD D	U ONZE NOVEMBRE				
	Code Postal 69100	Commune	VILLEURBANNE	Pays FRANCE			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN	(si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse:	N°	Voie					
	Code Postal	Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN	(si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse:	N°	Voie					
	Code Postal	Commune		Pays			
II - CAPITAL I	DÉTENU PAR LES PERSON	NES PHYSIQUES :					
Titre (2)	Nom patro	onymique BIZOT		Prénom(s) FRANCOIS			
Nom marit	al		% de détention	35,46 Nb de parts ou actions 4255			
Naissance : Da	nte <b>27/11/1956</b> N° Dé <sub>l</sub>	partement 92 Co	BOULOGNE BILLANC	Pays FRANCE			
Adresse:	N° <b>7</b> 6	Voie Avenu	ue des Champs Elysées				
	Code Postal 75008	Commune	PARIS	Pays FRANCE			
Titre (2)	Nom patro	onymique DE LA CH	AISE DE LONGUEIL	Prénom(s) BRUNO			
Nom marit	al		% de détention	6,54 Nb de parts ou actions 785			
Naissance : Da	nte 01/01/1900 N° Dép	partement 75 Co	mmune PARIS	Pays FRANCE			
Adresse:	No.	Voie XXX					
	Code Postal 75	Commune	PARIS	Pays FRANCE			

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

<sup>(2)</sup> Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire	(18
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)	$\sim$

N° de dépôt

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2020

(1)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	
/	<b>1</b>

Néant \*

					<b>F</b> )	1
EXERCICE CLOS LE	31122019				N° SIRET	3 9 3 6 3 6 4 5 1 0 0 0 7 1
DÉNOMINATION DE L'I	ENTREPRISE	AEC - ACHAT ECHAN	IGE COMPE	NSATION		
ADRESSE (voie)	97 Avenue de la	Division Leclerc				
CODE POSTAL	92160		VILLE	ANTONY		

NOMBRE T	OTAL DE FII	LIALES	DÉTENUE	ES PAR	L'ENTRE	EPRISE		P5 0
						- · · · · ·		
Form	ne juridique					Dénomination		
	N° SIREN (	si sociét	é établie en	France)				% de détention
Adresse:		N°				Voie		
		Coc	le Postal			Commun	e L	Pays
Form	ne juridique				1	Dénomination [		
	N° SIREN (	si sociét	é établie en	France)	)			% de détention
Adresse:		N°				Voie		
		Cod	le Postal			Commun	e [	Pays
Form	ne juridique				1	Dénomination [		
	N° SIREN (	si sociét	é établie en	France)	)			% de détention
Adresse:		N° [				Voie [		
		Cod	le Postal			Commune	e [	Pays
Form	ne juridique [				]	Dénomination [		
	N° SIREN (	si sociét	é établie en	France)	)			% de détention
Adresse:		N° [				Voie		
		Coc	le Postal			Commune	e [	Pays
Form	ne juridique				]	Dénomination [		
	N° SIREN (	(si sociét	é établie en	France)	)			% de détention
Adresse:		N°			$\overline{}$	Voie		
		Coc	le Postal			Commune	e [	Pays
Form	ne juridique				]	Dénomination		
	N° SIREN (	si sociét	é établie en	France)	)			% de détention
Adresse:		N°			Ī	Voie		
		Cod	le Postal			Commun	e [	Pays
Form	ne juridique				]	Dénomination		
	N° SIREN (	(si sociét	é établie en	France)	)			% de détention
Adresse :		N°			$\overline{}$	Voie		
		Cod	le Postal			Commun	e [	Pays
Form	ne juridique		L		]	Dénomination		
	N° SIREN (	si sociét	é établie en	r France	)	L		% de détention
Adresse :		N° [			$\overline{}$	Voie		
		L	le Postal			Commun	е Г	Pays
		COL	.c i ostai				Ľ	1 ays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES N° 2067 (2020)

le 01072020

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

# RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION Adresse 97 Avenue de la Division Leclerc 92160 ANTONY

du 01012019au 31122019

1	MR DE VILLELE ARNAUD, DIRECTEUR MARKETING, 38 RUE DU SERGENT BOBILLOT, 92000 NANTERRE, FRANCE								
2	MME KAUZ SUZANNE, RESPONSABLE MAGASIN, 47 RUE SARETTE, 75014 PARIS, FRANCE								
3	MME MINISTRO BRIGITTE, ASSISTANTE COMMERCIALE, 20 RUE DE L HERMIERE, 77700 SERRIS, FRANCE								
4	MME LOSANGE DIDIER, RESPONSABLE LOGISTIQUE, 10 BOULEVARD BEAUMARCHAIS, 92230 GENNEVILLIERS, FRANCE								
5	MME YORDONAVA TEODORA, COMPTABLE, 74 RUE DE CHAMBOURCY, 78300 POISSY, FRANCE								
6									
7									
8									
9									
10									
1	RÉMUNÉRATIO	NS DIRECTES OU	J INDIRECTES	(dans l'ordre du tableau ci	-dessus)	T	DÉPENSES E AFFÉR		тоти
1	Montant des émunérations le toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice (v.	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	50 033		,	*	50 033	Ü	,	0	50 033
2	45 316				45 316				45 316
3	45 746				45 746				45 746
4	29 133				29 133				29 133
5	24 000				24 000				24 000
6									
7									
8									
9									
10									
**	194 228				194 228				194 228
	** TOTAUX								
1	- AUTRES FR		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				1/ /5-0		10
	adeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € ar bénéficiaire (toutes taxes comprises)								
Fr	rais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement								
Т	otal								
_									
С	- ÉLÉMENTS	DE RÉFÉRENC	E (v. notice	):					
	Total des dépenses Bénéfices imposables     Output  Description  Descr					Γ			
- (	- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) 10 194 228 - de l'exercice 2019 10								

- de l'exercice précédent 10

À ANTONY

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Nom et qualité du signata Mr DGBOOSTER, PRESIDENT

- de l'exercice précédent 10

# IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

# RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

Si PME au sens communautaire, cochez la case

	factic les reductions et credit	s d'impôt sont déclarés :	
Nom, adresse:			
SIREN:			
Si vous êtes la société mèr	e, cocher la case ci-contre :		
I - PÉDLICTIONS ET C	PÉDITS D'IMPÔTS DIS	SPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt (1)	Montant		
Cicuit a mipot (1)	Iviolitalit	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou	de veriétés
		"MAI" Crédit d'impôt en faveur des uniteprises de speciacies vivains musicaux ou	i de varietes
		"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
		"AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles	
		"CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	
		"CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisu	elles étrangers
		"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
		"RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
		"MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat	
		"VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos "AUT" Autres crédits d'impôts	
		"AUT" Autres crédits d'impôts	
CRÉDIT D'IMPÔT PO	UR LA COMPÉTITIVITÉ	ET L'EMPLOI	
Montant total des rémunér	ations versées n'excédant pas	2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des	
exploitations situées à May	-		1
*	·		
		ur les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges	_
_		ployeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à	3
l'article L.3141-30 du code	e du travail		
Quote-part de crédit d'imp	ôt résultant de la participation	n de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5
Montant du CICE préfinan	cé		
1		ot (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. [	A partir du 01/01/2019
		2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. I	
			Ec taux est ac > 70.j
	T EN FAVEUR DU MÉC	• • •	
		mes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
(2) Si le montant des dons	et versements ouvrant droit d	a la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à $10000$ $\in$ au cours de l'ex	ercice, remplir le tableau
II - CRÉDITS D'IMPÔT	S AVEC DÉPÔT OBLIC	ATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt (2)	Montant	(A) D. 1. 1. (C) (19.19. A) 1 1. 21.4.	
		(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
		"PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
		"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		"CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des createurs de jeux video	
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci	ial
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	ial
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	ial
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la	
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Si yang ayaz saisi AUT sa	ściog lo pródit d'impôt	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Si vous avez saisi AUT, pr	•	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts	
1	•	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Si vous avez saisi CIR, pré	écisez le montant du crédit d'	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts	
1	écisez le montant du crédit d'	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts	
Si vous avez saisi CIR, pré	cisez le montant du crédit d'	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts	
Si vous avez saisi CIR, pré	cisez le montant du crédit d'	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts	
Si vous avez saisi CIR, pré  III - CAS PARTICULIE  CI déposé en cas de cessa	cisez le montant du crédit d'  RS  ation au titre de l'année N	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  mpôt pour les dépenses situées dans les DOM:  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi:	
Si vous avez saisi CIR, pré  III - CAS PARTICULIE  CI déposé en cas de cessa	cisez le montant du crédit d'  RS  ation au titre de l'année N	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  mpôt pour les dépenses situées dans les DOM:  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi: "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Si vous avez saisi CIR, pré  III - CAS PARTICULIE  CI déposé en cas de cessa	cisez le montant du crédit d'  RS  ation au titre de l'année N	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  mpôt pour les dépenses situées dans les DOM:  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi: "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Si vous avez saisi CIR, pré  III - CAS PARTICULIE  CI déposé en cas de cessa  Crédit d'impôt (3)	RS ation au titre de l'année N  Montant	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  mpôt pour les dépenses situées dans les DOM:  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi: "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
III - CAS PARTICULIE CI déposé en cas de cessa Crédit d'impôt (3)  CI déposé au titre de l	RS ation au titre de l'année N Montant  'année civile N-2, N-1	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôt safférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Si vous avez saisi CIR, pré  III - CAS PARTICULIE  CI déposé en cas de cessa  Crédit d'impôt (3)	RS ation au titre de l'année N Montant  'année civile N-2, N-1	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôt safférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
III - CAS PARTICULIE CI déposé en cas de cessa Crédit d'impôt (3)  CI déposé au titre de l	RS ation au titre de l'année N Montant  'année civile N-2, N-1	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôt safférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Si vous avez saisi CIR, pré  III - CAS PARTICULIE  CI déposé en cas de cessa  Crédit d'impôt (3)  CI déposé au titre de l  en cas d'exercice de	RS ation au titre de l'année N Montant  'année civile N-2, N-1 de plus de 12 mois	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôt safférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Si vous avez saisi CIR, pré  III - CAS PARTICULIE  CI déposé en cas de cessa  Crédit d'impôt (3)  CI déposé au titre de l  en cas d'exercice de	RS ation au titre de l'année N Montant  'année civile N-2, N-1 de plus de 12 mois	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôt safférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Si vous avez saisi CIR, pré  III - CAS PARTICULIE  CI déposé en cas de cessa  Crédit d'impôt (3)  CI déposé au titre de l  en cas d'exercice de	RS ation au titre de l'année N Montant  'année civile N-2, N-1 de plus de 12 mois	"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement soci "CIO" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la "PVM" Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts  (3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIE" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur des mâtires restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des mâtires restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des mêtiers d'art "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	a performance énergétique

2069-RCI

M	Data da		Bénéfic	iaire <sup>1</sup>	Intermédiaire <sup>1</sup>			Valeur de la	
Montants des dons	Date de versement	n°SIREN ou RNA Nom		Adresse	n°SIREN ou RNA	Nom	Adresse	contrepartie	
et services reçus, o	de dotation, les fo	lirectement, en con ndations et associa	ntrepartie. Il en va ations reconnues d	lu bénéficiaire final ainsi que le l de même lorsque l'entreprise ef l'utilité publique, les fondations l'1-20-30-20)	fectue des dons et	t versements à des	organismes éligibles au régime	fiscal du	

biens énat

IV – MÉCÉNAT – LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX

 $<sup>^2</sup>$  Valeur des biens et services reçus directement ou indirectement en contrepartie.

# DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

 $N^{\circ} \, \text{SIRET}: \qquad 3 \, 9 \, 3 \, 6 \, 3 \, 6 \, 4 \, 5 \, 1 \, 0 \, 0 \, 0 \, 7 \, 1 \qquad \qquad \text{Exercice clos le } 31/12/2019$ 

Intitulé	Montant
FNP JALOUSE COMPENSATION HP /OFFICIEL MAI 2018	9 000
FNP WN EDITIONS LE WEEDING M. COMP GAREL 3 FACTURES X 1000,00 EUROS	3 600
FNP LAGARDERE PUB COMPENS NOREVA/VERSION FEMINA/07.11.2018	26 400
FNP LAGARDERE PUB COMPENS NOREVA/VERSION FEMINA/05.12.2018	26 400
FNP MERCEDES BENZ MAGAZINE GAREL 01.12.2018	3 000
FNP MEDIALYD - CUISINE AD	6 684
FNP SOFITEL ABU DHABI COMPENSATION NUITEES	2 145
FNP HONORAIRES CAC 2019	16 146
FNP HONORAIRES ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE PROCEDURE DE SAUVEGARDE	44 759
FNP HONORAIRES COMPTABLE WIRED BILAN 2019	4 176
CAP FORMATION CONTINUE BESTMARQUES	599
CAP FORMATION CONTINUE AEC	2 405
CAP CVAE 2019	4 937
	150.051
Total	150 251

# DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

N° SIRET: 3 9 3 6 3 6 4 5 1 0 0 0 7 1 Exercice clos le 31/12/2019

Libellé	Début	Fin	Mt Exploitation	Mt Financier	Mt Exceptionnel
CCA ACTIVSOFT		31/01/2020	680	With manerer	Wit Excoptioning
CCAACTIVSOFT		31/01/2020	454		
CCA JK INTERNATIONAL		31/01/2020	4 200		
CCA AXA ASSURANCE PARTNER PEUGEOT		30/06/2020	430		
COAAAAASSONANGE FAITINEITT EGGEOT	0170172020	00/00/2020	430		
			5 764	0	
Totaux			5 / 64	0	0

# DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS FISCALES

Dénomination : AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

N° SIRET: 3 9 3 6 3 6 4 5 1 0 0 0 7 1 Exercice clos le 31/12/2019

Intitulé	Montant
Amendes et penalites	413
Total	413

# **AUTRES INFORMATIONS**

Dénomination : AEC - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

N° SIRET: 3 9 3 6 3 6 4 5 1 0 0 0 7 1 Exercice clos le 31/12/2019

Libellé
La filiale BESTMARQUES détenue à 100% à fait l'objet d'une TUP rétroactive au 01/01/2019 au sein d'AEC.